Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 81 (1973)

Artikel: Les mandements du Jeûne fédéral, source pour l'histoire des mentalités?

Autor: Lasserre, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-61676

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les mandements du Jeûne fédéral, source pour l'histoire des mentalités ?

André Lasserre

« Plus nous avançons, plus les circonstances et les habitudes rendent difficile l'observation d'un Jeûne fédéral authentique. Mais plus nous avançons, plus il s'avère vital pour nous, comme peuple et comme individus, de ménager des temps d'arrêt, d'examen, permettant des décisions efficaces et constructives. »

Ainsi s'exprimait le Conseil d'Etat dans son exhortation du Jeûne de 1965, fournissant ainsi un thème de réflexion à l'historien également: au travers de ces bilans annuels n'est-il pas possible de tracer une sorte d'histoire des mœurs vaudoises dans des conditions inégalables de durée, de permanence et surtout d'identité dans la situation des auteurs? En 1832 en effet, la Diète fédérale institua un jour de Jeûne, respecté dès lors fidèlement par les cantons; on peut même remonter plus haut: le Jeûne est une tradition fort ancienne, solidement assise dans nos habitudes religieuses. Sous sa forme actuelle, c'est en tout cas dès 1803 qu'on peut l'observer régulièrement: cette année-là, suivant le vœu de la Diète (ce n'était encore qu'un vœu), le Petit Conseil fixait au jeudi 8 septembre la célébration d'un « jour solennel de Jeûne, de prières et d'actions de grâces ». Il chargea également un pasteur de composer une exhortation qui devrait être lue en chaire pour soutenir la réflexion et la mortification des Vaudois. Si le texte de 1803, le premier à être fait dans un cadre fédéral, ne peut être établi aujourd'hui de façon satisfaisante, les suivants sont en revanche tous disponibles actuellement, sous une forme manuscrite jusqu'en 1826 et imprimée ensuite [1].

Les auteurs des exhortations sont à peu près toujours les mêmes: des pasteurs, exceptionnellement des fonctionnaires ou des Conseillers

[1] La collection des mandements est dispersée aux Archives cantonales vaudoises sous les cotes K XIV 290/1 et 3, dans un carton non classé « DIP mandements du Jeûne jusqu'en 1930 » et à la Bibliothèque cantonale et universitaire sous la cote 2 V 1200. Le carton ACV, K XIV 290/2 contient diverses correspondances et enquêtes.

d'Etat. Choisi par l'autorité cantonale ou ecclésiastique, un membre du clergé rédige un projet et le soumet au Conseil d'Etat qui le publie sous sa responsabilité et son nom, en l'amendant naturellement à l'occasion ou en le faisant même recomposer. On ne peut pas en général malheureusement mesurer le sens ni la portée des modifications, même quand on possède les projets manuscrits. Les seules critiques que l'on ait, antérieures à 1850, concernent le style trop pastoral, insolite pour une autorité politique. Sans doute les interventions allèrent-elles parfois plus loin. Ne murmure-t-on pas parfois que tout rappel du caractère religieux du Jeûne ne franchirait pas la censure officielle? Néanmoins cette source historique offre une vertu que les historiens rêvent toujours de rencontrer: les auteurs restant des pasteurs, leurs exhortations présentent un degré de comparabilité remarquablement élevé; leurs jugements portés sur les mœurs, toujours prononcés du haut de la chaire doivent être affectés en permanence des mêmes défauts, des mêmes qualités, des mêmes facteurs qui peuvent fausser ou optimiser les opinions qu'ils expriment.

La structure des mandements favorise aussi les comparaisons, car elle se fonde sur un plan remarquablement stable: dans un premier temps, les citoyens sont invités à remercier la Providence pour tous les dons qu'Elle leur accorde: bonnes récoltes, culte public ou vertus morales. Ensuite il est constaté que malheureusement le péché continue à régner, ce qui mène à la conclusion que dorénavant il faudra agir mieux, s'inspirer plus complètement et sincèrement des commandements de la religion et/ou de la morale.

Actions de grâce, humiliation, résolutions se succèdent ainsi, le plus souvent dans cet ordre, avec en général une introduction justifiant le Jeûne devant les indifférents et les détracteurs. Ces exhortations sont donc devenues avec le temps un véritable genre littéraire ou oratoire; cette fidélité séculaire à des règles tacites favorise évidemment la comparaison, même si elle n'encourage pas au renouvellement et contribue à détourner les citoyens d'une institution qui se sclérose dans ses conceptions. Il est vrai que depuis quelques années, la composition tend à se transformer, un thème (par exemple l'aide aux pays en voie de développement) monopolisant toute l'exhortation. L'érosion contemporaine atteint aussi ce genre séculaire des mandements du Jeûne, en même temps qu'ils se raccourcissent.

Cadres, buts, auteurs, longueur même, pendant longtemps, restant identiques, les modifications de la pensée prennent une signification

forte. Le hasard intervient moins pour les expliquer que si d'autres variables intervenaient trop puissamment. Certes, le fameux principe statistique « toutes choses étant égales par ailleurs » ne s'applique pas entièrement à l'étude des mandements, mais on s'en approche de plus près que dans d'autres séries de documents concernant l'histoire des mœurs et des mentalités, qui sont par nature qualitatifs.

Il suffit de mesurer ses ambitions à la nature des exhortations. Ne cherchons pas à tracer au travers de ces textes modestes une histoire de l'éthique religieuse durant ces 170 ans, ni même une analyse comparée de la notion de péché. Il faudrait pour cela étudier au minimum la liturgie et les sermons du Jeûne qui accompagnent obligatoirement les exhortations officielles et insistent sur tel ou tel aspect avec toute l'éloquence que requièrent les circonstances du jour. Non; plus modestement on peut tenter de déceler si les accents se modifient et surtout s'il existe des moments de crise où s'opèrent des changements irréversibles; a-t-on conçu par exemple toujours de la même manière l'intervention de la Providence dans la vie publique? A-t-on toujours insisté sur les mêmes péchés au cours des années? Faute de pouvoir pénétrer d'un coup vraiment à fond dans l'histoire des mentalités religieuses et morales, il peut être intéressant d'opérer un survol préalable de ce problème grâce à des documents courts et facilement accessibles, tout en restant bien conscient du caractère provisoire et fragmentaire des conclusions.

Dans cet esprit, les méthodes statistiques d'analyse paraissent à la fois les plus sûres et les plus limitatives. Une étude qualitative trop affinée entraînerait à tirer des conclusions présomptueuses par la généralisation d'observations restreintes à un champ trop étroit d'observation. L'exception ne fait pas la règle; aussi, en relevant les fréquences, on peut éviter des conclusions hâtives; fixer des règles strictes comme l'impose l'étude quantitative permet d'autre part d'éviter le piège de la nuance et du détail dans une étude qui ne peut être que sommaire à ce niveau.

La théorie et la pratique de l'analyse de contenu sont connues [1]. En principe, il s'agit de noter les fréquences d'idées ou de mots

---

[1] Voir en particulier: LÉON FESTINGER et DANIEL KATZ, *Les méthodes de recherche dans les sciences sociales*, Paris 1959, 2 vol. HAROLD LASSWELL, NATHAN LEITES [etc.], *Languages of politics*, Cambridge Mass. 1965. VIOLETTE MORIN, *L'écriture de presse*, Paris 1969. *Quantitative history, selected readings...*, Ed.: Don Karl Rowney et James Q. Graham, Homewood et Georgetown 1969.

choisis et d'établir des corrélations entre eux. Il a fallu écarter ici l'analyse de vocabulaire, la plus significative évidemment, mais périlleuse: que conclure de la variation des noms et des attributs donnés à Dieu au cours des années? Si l'*Etre Suprême* est associé au *Créateur* ou séparé de la *Providence*, si la *face* de Dieu est remplacée par Ses *mains* ou par Son *esprit*, cela implique certainement des transformations significatives, mais il y faudrait une étude sémantique approfondie et des analyses théologiques qui dépasseraient les mandements et rendraient en fin de compte leur étude inutile...

Aussi nous sommes-nous bornés ici à une analyse des thèmes développés dans les mandements. Déjà sous cette forme rudimentaire les ambiguïtés ne manquent pas et certaines expressions peuvent induire en erreur parce que leur véritable portée nous échappe aujourd'hui. Nous avons en quelque sorte adressé un questionnaire aux exhortations et noté sur des cartes à perforation marginale la présence ou l'absence de réponse à chaque interrogation [1]. Les questions oratoires posées par le texte lui-même, du genre « ... avons-nous mérité tant de grâces divines? » ont été traitées comme des affirmations ou des négations, tant leur sens est évident. Relever l'insistance, la répétition dans le même texte de chaque thème aurait introduit trop d'éléments subjectifs, aussi en sommes-nous resté à ce constat de présence ou d'absence, déjà délicat à établir. C'est ainsi que de simples allusions sont assimilées à des présences, bien qu'elles n'aient évidemment pas la même portée que des argumentations massives.

L'étude est axée principalement sur l'absence ou la présence de références à Dieu et à l'Ecriture.

Les introductions aux mandements (qui varient de 0 à 4 alinéas, en général 1 à 2) ne sont pas utilisées ici: elles ont trop tendance à répéter les mêmes arguments de manière formelle et non signifiante. Leurs caractères originaux, s'il y en a, sont repris normalement dans les développements. La tentative de les utiliser s'est révélée décevante; il parut préférable de les éliminer.

Enfin, pour abréger le long travail de codage, seul un mandement sur deux a été retenu, soit celui de chaque année impaire: l'évolution des mentalités est un phénomène suffisamment lent pour qu'un relevé exhaustif ne semble pas devoir apporter des modifications essentielles.

---

[1] Voir p. 197-198 les principales questions posées.

Au total 84 textes ont été retenus, de 1805 à 1971 (celui de 1803 s'étant avéré inutilisable), celui de 1820 ayant été substitué à celui de 1819, perdu [1].

Heureux Vaudois! Voilà l'impression générale que dégage l'ensemble des mandements. Malgré leur sympathie pour le péché, ils ont été vraiment toujours comblés par les bienfaits de tout genre que Dieu leur a accordés ou que la nature leur a distribués.

Bienfaits matériels d'abord. Dans un pays agricole, la préoccupation de la récolte à venir hante les hommes qui se sentent terriblement impuissants et dépendants: si en 1811, par exemple, quelques récoltes rapportèrent peu, Dieu ne l'avait voulu « que pour nous en faire reconnaître la première source »; en 1817, la disette était destinée à « nous engager à rentrer en nous-même et à réfléchir sur la manière dont nous avons répondu à ses gratuités précédentes ». L'épreuve est une source de relèvement et de progrès dira, après plusieurs autres, Bauty, secrétaire au Département de l'instruction publique, en 1879. Plus nettement encore le pasteur Berger rappellera en 1831 que la grêle fatale qui s'est abattue sur le pays a peut-être été le dernier avertissement de Dieu avant le châtiment.

Cette crainte pour le ravitaillement du pays apparaît constante jusque vers 1890, époque où une meilleure maîtrise des techniques culturales assure mieux la réussite des semailles ou bien où les transports modernes permettent de combler les défaillances de la nature. Désormais ce souci s'estompe, sans jamais disparaître entièrement; mais surtout Dieu n'en apparaît plus le seul maître; il intervient plus rarement comme Seigneur des récoltes, et plus jamais dès 1947 (jusqu'en 1887 il apparaît comme tel 29 fois sur 44 et de 1891 à 1947, Dieu se manifeste 13 fois alors que 5 fois les bonnes récoltes ne lui sont pas attribuées. Dans la période précédente ce dernier fait ne s'était jamais produit et ne se reproduira plus ensuite). De manière générale le canton paraît avoir eu un sort très favorable: grâce à sa diversité, la catastrophe ne frappe pas tous les fruits de la terre; si souvent, au milieu de la prospérité générale, tel secteur est atteint (par exemple le vignoble attaqué par le phylloxéra), le bilan d'ensemble reste très positif, matériellement parlant.

---

[1] A la veille de livrer le manuscrit à l'imprimeur, une collection presque complète des mandements imprimés de 1803 à 1907 a été retrouvée aux Archives cantonales (série K XIV 290/3). Il était alors trop tard pour en tenir compte.

Au plan plus général de la prospérité économique, la rupture est encore plus précoce et plus nette: si le bien-être apparaît comme une préoccupation régulière de l'Eternel pour les Vaudois de 1820 à 1875 (21 occurrences sur 29 mandements, 12 ensuite, dont 7 de 1931 à 1959 sur 15 mandements), plus tard les hommes y suffisent (7 occurrences dès 1901 dont 5 dès 1951) ou il n'est pas jugé nécessaire d'en parler à l'occasion du Jeûne. Cette prospérité, pendant longtemps on aime à préciser qu'elle est modeste, à la mesure d'un pays aux ambitions ou aux possibilités bornées. Mais n'est-ce pas mieux ainsi?

En résumé, dans ce pays économiquement heureux, les auteurs des mandements en attribuent sans défaillance le bienfait à Dieu jusqu'en 1879: « c'est un bon pays que Dieu nous a donné », écrit en 1901 le pasteur Daniel Meylan après l'Ancien Testament. Après 1879, quelque hésitation paraît et dès 1887 la reconnaissance envers la Providence s'estompe (elle apparaît dans 18 mandements sur 36 de 1889 à 1959, si l'on totalise les allusions aux récoltes et à la prospérité matérielle en général) et plus ensuite. Inversément, les hommes paraissent maîtres de leur destin économique dans une mesure croissante: on le signale à un égard ou à un autre en 1901 et 10 fois de 1913 à 1969. Le chiffre est faible, certes, mais il faut rester dans la logique des mandements. Ces données témoignent d'une modification importante dans l'attitude des auteurs, poussés sans doute par l'esprit du temps qui répugne de plus en plus à voir la divinité intervenir dans la vie matérielle, soit qu'on n'y croie plus, soit qu'on lui prête des intentions différentes.

Plus encore que l'économie, la paix échappe aux hommes de ce pays et paraît dépendre de la volonté divine (de 1881 à 1967, et seulement dans 6 cas, la paix est attribuée à la volonté humaine, et encore avec quelque ambiguïté parfois. Nous négligeons ici le problème particulier de la paix sociale qui apparaît très exceptionnellement). Angoisse quasiment permanente: jusque dans les années 1880, la guerre est écartée de la Suisse sans que ses habitants y soient pour rien, sinon, éventuellement, en 1881. Avec le nouveau siècle, la crainte s'éloigne et ne reparaît guère que durant les deux conflits mondiaux où l'on est trop content de mettre ses espoirs en la bienveillance divine. Il est quelque peu surprenant aujourd'hui, où l'on considère avec détachement la situation internationale de la Confédération au XIXe siècle, de constater combien la hantise de la guerre y a pesé sur les esprits. Aussi, quel soulagement de se sentir encore à l'abri, alors

que d'autres n'ont pas cette chance! Ce sentiment, qui apparaît à d'autres occasions dans les mandements, ne respirerait le pharisaïsme que si on récusait tout l'esprit de ces exhortations conçues dans l'humilité et la solidarité.

Dans le domaine politique, c'est encore plus tôt que l'on oublie la Providence. Au début, et surtout de 1823 à 1865, c'est à Elle ou aux enseignements de l'Evangile qu'on attribue la qualité de nos institutions et la liberté individuelle: dès 1805, les mandements se félicitent d'une constitution « plus appropriée aux droits naturels de l'homme en société ». Perfectionnée par des révolutions pacifiques, la démocratie débouchera sur le régime radical de 1845 qui est « mieux que partout ailleurs en harmonie avec les principes du christianisme et les tendances essentielles de la nature humaine »; bien mieux, elle peut être améliorée en tout temps selon « cette impérieuse nécessité du développement et du perfectionnement indéfinis qui est notre vraie destinée ». La réthorique de Simonin, l'auteur de 1845, témoigne ici d'une plus grande orthodoxie que celle de Réal tout inspiré en 1805 de la Révolution française. Elle est tout aussi immodeste.

Les auteurs se félicitent aussi volontiers de l'enseignement public: Dieu a « continué à pourvoir au développement intellectuel et moral du peuple en faisant prospérer nos établissements d'instruction » (Delorme en 1861), ou encore: « l'ignorance est la source de l'irréligion », donc de la ruine d'un peuple (Bauty en 1875). A l'occasion même on remercie Dieu que la propriété privée soit garantie ou que le canton soit uni à la Confédération.

Dès 1865 le thème politico-religieux se raréfie jusqu'en 1909 et disparaît presque entièrement après cette date (21 occurrences sur 31 mandements jusqu'en 1865, 11 jusqu'en 1909, 5 ensuite). Ce n'est pas que désormais l'on attribue le mérite de ces institutions à la seule volonté humaine (une dizaine d'occurrences dès 1901). Ici encore il n'appartient pas aux auteurs des mandements de le dire. Il faut plutôt admettre que celles-ci sont tellement ancrées dans les mœurs après les graves menaces qui ont pesé sur elles pendant tant d'années qu'elles semblent aller de soi. La constitution de 1848 les avait confirmées, mais elles pouvaient encore être balayées de l'extérieur. Cette crainte se dissipant peu à peu, il fallut les revisions cantonales de 1861 et 1885, et fédérale de 1874, pour alimenter encore temporairement l'intérêt.

Ici ou là, spécialement autour du début de ce siècle, lors de l'expansion première du socialisme et de l'anarchisme, on insiste sur la justice sociale qui règne dans le pays. Certes, elle a des failles, mais réparables et en tout cas moins profondes qu'ailleurs. Mais le socialisme trompe: il est athée (G. Colomb en 1905) et ses formes extrémistes « menacent de fonder sur les ruines de notre démocratie, la plus épouvantable des tyrannies » (A. Dubuis, Conseiller d'Etat, en 1919), égarant « par de fallacieuses promesses » (E. Jomini, en 1921).

On pourrait s'attendre à une reconnaissance plus durable envers Dieu pour la distribution des dons spirituels: actions pieuses et méritoires, pratique du culte, etc. Pourtant là aussi on ne juge pas longtemps nécessaire de s'attarder. La liberté, bien plus, le privilège du culte chrétien, les vertus chrétiennes paraissent chaque année jusqu'en 1831 comme des dons divins puis s'espacent petit à petit jusqu'en 1875 (15 occurrences de 1835 à 1875) pour devenir dès lors des exceptions et cesser dès 1955 (8 occurrences de 1881 à 1953). Ces dons spirituels, si l'on ose encore dire, ces vertus, ces *valeurs* comme on aime désormais les nommer, n'existent cependant indépendamment de toute influence divine qu'en 7 mandements, dès 1913 (et 1 en 1829).

Dans l'esprit des auteurs, malgré ces divers bienfaits, les Vaudois ne cherchent pas à s'améliorer, à témoigner ainsi de leur reconnaissance par des actes; inversant la relation, les mandements rappellent parfois que Dieu accorde quand même Ses dons, bien que les hommes ne les méritent pas par leur conduite ou leur foi passées. Dons gratuits dira-t-on simplement au début, dons d'une Providence qui pardonne, comme on l'expliquera plus clairement ensuite. Cette notion n'apparaît pourtant que rarement, quoiqu'elle paraisse aller dans le sens des exhortations. Présente 22 fois sur 84 textes, elle se concentre en deux périodes: 1835 à 1877 (12 fois) et 1931 à 1961 (6 fois) que l'on pourrait inscrire dans le Réveil et l'ère barthienne.

Dans ces 170 ans de mandements du Jeûne, les auteurs témoignent donc leur reconnaissance de manières bien différentes: l'inspiration change du tout au tout. Jusqu'en 1865, aucun problème ne se pose, personne ne met en doute que Dieu mérite seul toutes les actions de grâces; celles-ci couvrent tous les secteurs de la vie nationale (il y a cependant quelques lacunes jusqu'en 1830). Ensuite Il n'est plus considéré comme la Providence omniprésente; un à un les domaines d'intervention Lui deviennent étrangers; le tournant s'achève dans les années 1890. Néanmoins, au fil des crises, des guerres, des orien-

tations théologiques peut-être, les mandements retournent maintes fois à une reconnaissance expressément adressée à Dieu. La désacralisation ne s'impose évidemment qu'après 1960. En 1963 et 1965, on renonce même à toute expression de gratitude. On n'attend officiellement, pour ainsi dire, plus rien du grand horloger qui s'est retiré du monde. On exprime peut-être encore sa reconnaissance, mais à qui donc?

L'homme se croit-il maître de son destin et de l'évolution de la société? Peut-être. Encore faudrait-il qu'il renonçât au sentiment du péché, à la conviction de son infirmité et qu'il se sente apte à dominer sa volonté pour la tourner toujours vers le bien commun.

Une notion formelle du péché a en tout cas été assez vite abandonnée: l'abstention du culte dominical, à laquelle on pourrait joindre les jurements, « la profanation... du saint nom de Dieu » (Chavanne fils en 1827): usuelles jusqu'en 1831 (10 occurrences) ces fautes déclinent brutalement (5 de 1833 à 1863) pour devenir tout à fait exceptionnelles ensuite. On n'oserait croire à une amélioration des Vaudois sur ce point-là. A-t-on compris la vanité de la dénonciation? A-t-on estimé qu'il n'y avait là que fautes superficielles qui ne méritaient pas l'exécration au même titre que des péchés engageant tout l'être humain? A-t-on jugé que la simple présence physique au culte n'impliquait aucune disposition profonde?

A l'opposé, on pourrait dénombrer les blâmes adressés à tous ceux qui pèchent en esprit, et non plus seulement en paroles impulsives ou par absentéisme. Il arrive parfois que les exhortations rappellent que ces péchés sont dirigés directement contre Dieu (20 occurrences jusqu'en 1909, 2 ensuite), mais ce n'est pas systématique; sans doute cela va-t-il de soi. N'est-ce pas en effet offenser la Providence elle-même que de se montrer ingrat, de ne pas se repentir de ses fautes, d'obéir à ses passions, de céder au matérialisme, de pratiquer la superstition au lieu de suivre l'Evangile, ou, à la rigueur, de ne pas écouter sa conscience? Beaux thèmes que les mandements exploitent largement et avec insistance. Jusqu'en 1911, ils ne manquent pour ainsi dire jamais au tableau (à part quelques années autour de 1890), ne serait-ce que sous la forme très générale de péchés dirigés contre l'Eternel. La première guerre ni les débuts de la crise économique ne favorisent plus ces blâmes, comme si voyant le peuple ployer sous le fardeau des difficultés de tout ordre, les pasteurs n'avaient pas eu le cœur de l'accabler encore de remontrances. Aux temps de la facilité,

il est juste de rappeler à l'homme ses péchés, mais ne serait-ce pas indécent aux jours d'angoisse? Il est vrai que ce raisonnement n'a pas joué de 1935 à 1961 — donc au travers de la deuxième guerre — où deux fois seulement les mandements se dispensent de ces monitoires. Ce qui frappe davantage, c'est qu'à partir de 1963, le silence se fait.

On pourrait encore affiner l'analyse en distinguant les péchés en action: quittant les généralités, les auteurs des exhortations précisent volontiers par des exemples combien les péchés peuvent nuire à chacun. La dureté de cœur, l'âpreté au gain, la quérulence, le goût du luxe, les mauvais exemples ou la triste vie familiale, voilà autant d'applications dans la vie quotidienne des vices qui affligent l'âme humaine. Inutile de dire que la liste peut s'allonger à volonté et que les mandements n'épargnent pas leur peine à cet égard. Le plus souvent ces blâmes complètent ceux de la catégorie précédente dont il est parfois délicat de les distinguer. C'est dire que depuis la première guerre on n'insiste plus avec autant de ferveur qu'autrefois, sauf de 1949 à 1959, et qu'à part 1965, cela n'entre plus dès lors dans les avertissements du Jeûne. Mais bien souvent, y compris après 1965, les mandements, sans inviter à la repentance, engagent les citoyens à se détourner de ces péchés dans la partie consacrée aux résolutions, ou à pratiquer les vertus contraposées telles que la justice, la charité, la tempérance, etc. La signification est à peu près la même, sinon que la pénitence fait place aux bonnes résolutions, ce qui implique une attitude différente (10 occurrences de remplacement de 1877 à 1969).

Sauf depuis la dernière décennie, on ne saurait donc tirer trop de conclusions sur l'évolution du sens du repentir. Il reste plus solidement ancré dans la tradition des mandements que la reconnaissance, même si quelque hésitation apparaît dès la veille de la première guerre ou, au plus tôt, dès les années 1890.

Mais ces péchés, ne font-ils pas courir des risques aux coupables et au peuple vaudois? Dieu ne va-t-il pas punir les égarés? Parallèlement à la notion de la Providence qui distribue ses dons même aux infidèles, n'y a-t-il pas l'idée du Dieu vengeur qui ne supportera plus longtemps pareils dérèglements? Certes, et les mandements croient apparemment trouver davantage l'Eternel dans les tremblements de terre et le feu que dans le son d'une brise légère si j'ose interpréter librement la théophanie d'Elie. Plus grandes les bénédictions, plus

redoutable le jugement, dira le pasteur Ricou en 1807. 27 fois les auteurs brandissent la menace (22 fois, ils rappellent la bienveillance du pardon et 7 fois font les deux choses ensemble). Ce qui est le plus caractéristique, c'est que 19 occurrences sont antérieures à 1859 (sur 27 mandements). Ce thème inquiétant, qui l'avait largement emporté sur le rassurant jusqu'en 1835 (13 occurrences contre 4) et coexisté à intervalles plus ou moins espacés jusqu'en 1875 (9 menaces et 10 rappels de la générosité divine), perd tout crédit dès la fin du siècle, résistant encore moins à la désacralisation du Jeûne que la reconnaissance pour les dons gratuits.

Il ne faut pas non plus s'étonner si, dès 1879, par 6 fois les mandements se dispensent de toute allusion aux errements des Vaudois (dont 2 en 1963 et 1967) et par 9 fois dès 1855 ne trouvent qu'un seul blâme à leur adresser (dont 2 en 1961 et 1969).

Dans une atmosphère laïcisée où l'on se dispense de trop parler de la Providence, il n'est cependant pas sans utilité de rappeler aux gens qu'ils n'accomplissent pas tout leur devoir envers leurs concitoyens. La démocratie, ou simplement la coexistence dans les mêmes frontières impliquent des obligations, pas seulement des droits, et parfois, dès 1875, les mandements condamnent l'oubli des premières: l'égoïsme de classe ou le mépris des devoirs envers les hommes (marché noir, découragement, récriminations diverses, attaques socialistes ou autres contre la société) sont condamnés en de rares circonstances jusqu'en 1915 et fréquemment jusqu'en 1953 (14 occurrences de 1917 à 1953 sur 23 au total). Il est des fautes civiques qu'on a liées longtemps à l'impiété et que récemment on n'a plus voulu reconnaître.

Sur le deuxième volet du triptyque, on constate dans l'ensemble un déclin tardif du sens du péché ou de la faute civique qui a occupé un temps quelque place; ce recul est beaucoup moins net que celui de la reconnaissance. Peu caractéristique dès la fin du siècle dernier, il s'impose dès les années 60 comme celui de la gratitude.

S'il est devenu gênant d'exprimer sa reconnaissance ou agaçant de remémorer ses fautes, il en coûte moins de prendre de bonnes résolutions pour l'avenir. Aussi, jusqu'au bout et presque sans défaillance, les mandements engagent à s'armer pour l'avenir: dispositions pieuses, modestie, abnégation, piété, humilité, reconnaissance, voilà quelques vertus chrétiennes que l'on recommande tour à tour

ou toutes à la fois [1]. Sans accorder à un appel très général une signification exagérée, il faut quand même constater que l'on enjoint plus rarement de se consacrer vraiment à Dieu, de lui obéir en actes et pas seulement en paroles pour que le Jeûne prenne toute sa valeur: régulière jusqu'en 1883 cette invitation se raréfie pour reprendre épisodiquement dès les années 1920 (32 occurrences sur 40 mandements jusqu'en 1883, 8 sur 15 jusqu'en 1913, 15 sur 24 jusqu'en 1961). Un signe du changement d'accent est donné par le Conseiller d'Etat Boiceau en 1881 où il fait de l'homme le maître de son perfectionnement: « l'avenir, c'est, si nous le voulons, une vie exempte de ces erreurs, de ces fautes, de ces vices même... [Prenons] sous le regard de Dieu, un nouveau courage en vue de la lutte qui nous attend ». En 1923 le pasteur Métraux écrira avec plus d'ambiguïté... et de poésie: « le Créateur a voulu réveiller le génie de [la] race [de ce pays], en lui rappelant, par les fêtes de Davel, qu'elle est capable de la plus pure vision de la liberté comme aussi des sacrifices nécessaires à son enfantement. Heureux pays que le nôtre, s'il savait retrouver toujours dans l'azur de ses lacs le reflet de son ciel, et répondre sans cesse par l'activité de tous ses fils à la voix qui l'appelle sur les collines éternelles. »

Si la population suit ces encouragements, elle peut en attendre la continuation des bienfaits providentiels, de même que, parallèlement, elle doit y renoncer en persévérant dans le mal. Récompense suprême, la vie éternelle est promise aux fidèles à 13 reprises sur 34 mandements jusqu'en 1871 et plus ensuite [2]. Quant à des bienfaits plus tangibles, ceux pour lesquels on exprimait pendant si longtemps de la reconnaissance, ils sont offerts en récompense jusqu'en 1945, avec une médiocre récurrence jusqu'en 1831 (5 cas) et dès 1867 (12 cas. Au total: 27 cas).

---

[1] En 1823, en pleine offensive revivaliste, le pasteur Barbey recommande une piété fervente, « mais sans exagération, sans ces austérités que le tendre père... n'a point imposées, sans recherches sur des questions obscures ou subtiles, qui sont trop profondes pour qu'on puisse les analyser avec certitude et utilité ». Typiquement, la même idée sera reprise par Archinard en 1849 contre l'Eglise libre et son « zèle amer ».

[2] La corrélation est établie ainsi en 1843: en suivant ces résolutions « citoyens de la patrie éternelle que la révélation nous promet, nous serons en même temps de bons et fidèles citoyens de cette patrie terrestre où nous ne faisons que passer ». Plus clairement Rochat écrit en 1825: « que notre Jeûne soit pour nous un jour de conversion, et de salut, en sorte qu'après nous être rencontrés sur cette terre d'exil, nous nous trouvions réunis pour toujours dans les tabernacles éternels! »

De manière générale la liaison entre les actions méritoires et la protection divine paraît un témoignage assez significatif de la valeur attribuée au Jeûne. Dans l'ère individualiste traditionnelle, ce jour offrait la seule occasion pour les pasteurs de s'adresser à leurs fidèles collectivement, sans faire appel seulement à la conscience individuelle, à la foi personnelle; faire dépendre ainsi les bénédictions de la Providence des actes de l'ensemble de la population prend une valeur importante. Dans la mesure où le Jeûne est pris au sérieux et conçu comme un acte religieux de reconnaissance, d'humiliation et de prière, il est nécessaire de rappeler aux chrétiens la portée globale de leurs actions, bonnes ou mauvaises. C'est ainsi que jusqu'en 1879, les auteurs des exhortations n'ont failli que deux fois à prononcer cet avertissement (1815 et 1875). Ensuite, ils s'en détournent toujours plus systématiquement (8 occurrences sur 24 mandements de 1881 à 1927) pour y revenir sporadiquement (11 occurrences sur 17 mandements de 1929 à 1961). On retrouve les articulations décelées jusqu'ici avec un réveil inattendu qu'on est tenté de rapprocher de l'essor du barthisme, des épreuves de la grande crise et de la seconde guerre (7 occurrences de 1929 à 1945). Typiquement, des trois occasions (action de grâce, repentir, résolutions), c'est celle où ils sont invités à s'humilier qui s'estompe la première.

Si l'on n'a pas souvent blâmé le manque de solidarité, on invite plus fréquemment à la pratiquer davantage. L'appel au patriotisme, au sens du devoir, du travail, des responsabilités et autres vertus qui ne se rattachent pas nécessairement à des convictions religieuses apparaît tardivement: exceptionnel avant 1855 (4-5 occurrences dès 1831), épisodique jusqu'en 1871 (6 occurrences), il devient usuel de 1881 à 1927 (18 occurrences), plus rare ensuite (10 occurrences jusqu'en 1971) [1].

Dans l'ensemble, on peut constater au travers de ces 84 mandements du Jeûne une érosion désacralisante aux contours plus ou moins nets. La gratitude envers la Providence a cédé la première à la fin du siècle dernier et a pratiquement disparu sous sa forme explicite ces 15 dernières années. L'humiliation de la créature pécheresse devant son Créateur à qui elle doit rendre compte de ses fautes a mieux résisté, mais elle a perdu de sa puissance à la même époque et s'est vue rem-

[1] « Plus un peuple est libre, plus il doit être vertueux », écrit Berger en 1831; et Vallotton en 1883 rattache expressément la solidarité à l'enseignement chrétien.

placée ou complétée pour un temps par le passif d'une sorte de bilan établi par le citoyen devant ses compatriotes, avant de s'effondrer dès ces dernières années. Les bonnes résolutions ont mieux résisté à l'évanouissement du sens du Jeûne; au mieux on pourrait l'interpréter comme le témoignage d'esprits orientés toujours plus vers l'avenir et plus conscients de certaines responsabilités sociales (l'aide au tiers-monde, par exemple) qui se substituent aux commandements de l'éthique chrétienne, au pire comme le dernier résidu, le moins gênant, d'une tradition que l'injure du temps n'a pas épargnée.

La fin du XIXe siècle, la fin de l'après-guerre marquent des étapes nettes, surtout la seconde, dans l'histoire des mandements du Jeûne et probablement des sentiments religieux. Des événements comme la crise, l'influence barthienne et la seconde guerre — plus semble-t-il que la première — ont sans doute freiné la désagrégation, alors qu'au XIXe siècle, on n'aperçoit pas d'impact profond des événements extérieurs sur une institution certes critiquée, mais solide encore et reconnue. Dans une nature encore mal maîtrisée, l'homme se sent encore soumis à des forces qui lui échappent et que la piété pourra peut-être lui concilier: le Jeûne est un « moyen efficace d'apaiser la juste colère de Dieu », s'exclame Charles Monnard en 1817. Qui oserait encore parler ainsi après 1900? Il serait absurde de conclure de documents aussi brefs que cette évolution témoigne d'une déchristianisation de la population. Reflets de leur époque, répondant à l'attente des fidèles, pasteurs et magistrats ne peuvent plus assigner aujourd'hui à la Providence le même rôle ni aux citoyens ou aux fidèles les mêmes responsabilités devant Dieu. Le processus d'une évolution profonde se résume dans le déplacement des arguments et de leur poids au travers des exhortations du Jeûne.

ANNEXE

Fréquence des principaux arguments exprimés dans les 84 mandements du Jeûne

Actions de grâces

1. Dieu accorde paix et sécurité: 49.
2. Nous jouissons de la paix et de la sécurité, sans intervention divine: 6.
3. Dieu accorde de belles récoltes: 42.
4. Nous jouissons de belles récoltes, sans intervention divine: 4.
5. Dieu accorde de médiocres ou faibles récoltes (pas exclusif de 3): 15.
6. Nos récoltes sont médiocres ou faibles: 6.
7. Dieu nous accorde la prospérité matérielle: 35.
8. Nous jouissons de la prospérité, sans intervention divine: 7.
9. Dieu envoie des maux divers (pas exclusif de 7): 12.
10. Nous souffrons de maux divers, sans intervention divine: 9.
11. Dieu accorde des dons spirituels: 37.
12. Nous jouissons de dons spirituels, sans intervention divine: 8.
13. Dieu accorde des dons politiques: 37.
14. Nous jouissons de dons politiques, sans intervention divine: 9 à 11.
15. Dieu nous épargne les luttes de classes, les problèmes sociaux: 3.
16. Nous ne connaissons pas les luttes de classes et les problèmes sociaux: 2.
17. Dieu ne nous épargne pas les problèmes sociaux: 1.
18. Nous connaissons les problèmes sociaux: 5.
19. Dieu, pardonnant nos péchés, nous accorde ses bienfaits: 22.
20. Dieu accorde d'autres dons: 21.
21. Nous jouissons d'autres avantages, sans intervention divine: 6.

Humiliation et repentance

22. Nous péchons contre Dieu même: 22.
23. Péchés en esprit (orgueil, envie, impénitence, ingratitude, etc.): 53.
24. Négligence dans l'exercice de la religion, blasphèmes: 19.
25. Péchés en action (égoïsme, mauvaises mœurs, cupidité, goût du luxe): 54.
26. Manque de solidarité envers les hommes: 11.
27. Si ces péchés continuent, Dieu nous punira: 26 à 27.
28. Autres péchés: 9.
29. Défauts divers: 16.

Résolutions

30. Il faut se décider à suivre vraiment Dieu: 55.
31. Il faut devenir de bons citoyens (sans référence religieuse): 4.
32. Il faut posséder les vertus chrétiennes (repentir, piété, prière, etc.): 78.
33. Il faut suivre le culte, respecter les jours saints: 4 à 5.
34. Il faut pratiquer les bonnes actions (justice, charité, tempérance, etc.): 34.
35. Il faut être de bons citoyens (solidaires, travailleurs, patriotes, etc.): 38 à 39.
36. Si nous nous conduisons bien, Dieu nous bénira encore: 27.
37. Si nous nous conduisons bien, Dieu nous donnera la vie éternelle: 13.
38. Autres vertus qu'il faut pratiquer: 14.